



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 28 décembre 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO LANCE L'INITIATIVE «BUILD SMART NY» PAR DECRET

Les agences de l'Etat devront augmenter leur efficacité énergétique de 20% en sept ans.

l'initiative fera économiser aux contribuables des millions de dollars et créera des milliers d'emplois.

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a promulgué aujourd'hui un décret, demandant aux agences de l'état d'accroître leur efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 20 pour cent en sept ans - une des initiatives les plus ambitieuses de la nation qui fera économiser des millions de dollars aux contribuables et créera des milliers d'emplois, tout en réduisant de façon significative les émissions de gaz à effet de serre. Le Gouverneur a également lancé « Build Smart NY » (Construire un New York intelligent), un plan pour mettre stratégiquement en oeuvre le Décret, en accélérant les améliorations prioritaires pour la performance énergétique.

« Améliorer l'efficacité énergétique dans nos bâtiments est un investissement intelligent pour notre présent et notre avenir », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Avec Build Smart NY, le gouvernement de l'Etat peut faire réaliser des économies importantes aux contribuables de l'Etat de New York et générer des milliers d'emplois, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de plus de huit millions de tonnes métriques - ce qui équivaut à retirer un million de voitures des routes en un an. De plus, la plupart des projets seront rentabilisés par les économies d'énergie qui couvriront leurs coûts, rendant cette initiative un plan gagnant-gagnant du point de vue financier et environnemental pour les New Yorkais. »

Afin de réaliser l'objectif d'augmenter l'efficacité énergétique de 20 pour cent en sept ans, l'administration a conçu Build Smart NY, un plan de mise en oeuvre stratégique qui utilisera les données énergétiques des bâtiments de l'état pour prioriser les projets qui génèreront le plus d'économies d'énergie par dollar dépensé. Les bâtiments les plus grands et les moins écoénergétiques seront traités en premier et subiront des améliorations portant sur l'ensemble du bâtiment. Les améliorations comprennent les mesures comme de nouveaux éclairages et contrôles, systèmes de chauffage, ventilation et air conditionné, moteurs électriques, et systèmes automatisés de gestion de l'énergie.

French

Build Smart NY soutient le programme plus important des Travaux de New York et de développement économique du Gouverneur, qui coordonne les financements de l'Etat pour accélérer les projets qui créeront des emplois et amélioreront les infrastructures. Les Travaux de NY sont conçus pour accélérer la sélection de projets avec un impact économique maximum, leur permettant de démarrer dès que possible et de réduire les coûts de centaines de millions de dollars.

De la même façon, Construire un NY intelligent permettra d'accélérer les projets qui génèrent le plus d'économies et de coordonner tous les financements. Le programme assurera également que les améliorations rentables en économies d'énergie seront prises en compte dans la planification de tous les projets cruciaux de l'état.

L'Autorité de l'Energie de l'Etat de New York (New York Power Authority) (NYPA) s'est engagée à apporter 450 millions de dollars de financement à faible coût pour cette initiative. De plus, pour la plupart des projets, aucune dépense en capital initiale ne sera nécessaire, car les agences pourront rembourser les prêts grâce aux économies d'énergie des projets. Egalement en soutien à Construire un NY intelligent, un large éventail de programmes d'efficacité énergétique de l'Autorité de Recherche et Développement Energétiques de l'Etat de New York (New York State Energy Research and Development Authority's) (NYSERDA) fournissent des informations objectives et sur-mesure pour aider les agences de l'état et d'autres agences à prendre des décisions documentées en matière d'énergie, ainsi que des incitations financières attractives pour aider à compenser les coûts des améliorations éconergétiques.

Des progrès importants ont déjà été réalisés au cours des derniers mois. Des données ont été collectées sur des bâtiments et campus de plus de 180 millions de pieds carrés - environ 95 pour cent des bâtiments publics, et les travaux ont commencé sur 30 millions de pieds carrés de propriétés immobilières.

Afin de soutenir les efforts du Gouverneur Cuomo pour augmenter l'efficacité énergétique, une nouvelle plateforme web a été lancée aujourd'hui, où sont publiés les rapports de progrès, les études de cas, les économies d'énergie, les coûts des projets, et d'autres informations à destination du public, pour une plus grande transparence et responsabilité du gouvernement envers les dépenses et la performance. Avec ce site, l'Etat de New York fait oeuvre de pionnier dans l'utilisation des technologies de grandes bases de données et réseaux sociaux, pour créer la transparence autour de l'efficacité énergétique, stimuler l'innovation, et accélérer les projets. La plateforme est basée sur la technologie de la start-up de la Ville de New York, Honest Buildings, Inc. Pour plus d'informations, visiter www.buildsmart.ny.gov.

Tony Malkin, Président de Malkin Holdings, Superviseur de l'Empire State Building, a déclaré : « Le Gouverneur fait preuve d'un puissant leadership dans cette initiative Construire un NY intelligent, afin d'augmenter l'efficacité énergétique dans toutes les propriétés de l'Etat. L'Etat de New York se sert des meilleures leçons de la pratique privée et crée une initiative de politique publique à grande échelle, sur la base de données réelles pour déterminer l'investissement et le rendement. Le programme classera les projets par ordre de priorité et allouera les ressources aux bâtiments qui peuvent fournir le meilleur rendement pour les dollars des contribuables, tout en assurant le partage des études de cas et des

informations avec le public. Je félicite le Gouverneur pour cette initiative qui créera des emplois et fera économiser de l'argent aux New Yorkais. »

« Aujourd'hui, le Gouverneur Cuomo a fait avancer l'Etat de New York d'un pas de plus vers l'état le plus efficace en matière d'énergie de la nation », a déclaré Jackson Morris, Directeur du Centre de l'engagement stratégique pour l'énergie et le climat (Strategic Engagement for the Pace Energy & Climate Center). « Donner l'exemple en rendant les bâtiments de l'état plus écoénergétiques fera économiser de l'argent aux contribuables, créera des milliers d'emplois locaux, et renforcera les efforts plus larges de l'Etat de New York pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est précisément le genre de leadership dont l'état et la nation ont besoin pour développer l'économie de l'énergie propre du 21^{ème} siècle, et nous félicitons le Gouverneur pour lancer cette initiative révolutionnaire. »

« L'initiative Construire un NY intelligent du Gouverneur Cuomo est un exemple de premier plan de la collaboration des secteurs privé et public », a déclaré Greg Hale, Directeur de l'efficacité financière au Conseil de défense des ressources naturelles. « Les investissements de l'Etat de New York dans les améliorations éconergétiques rentables des bâtiments de l'état créeront des milliers d'emplois pour les entreprises locales, tout en contribuant à lancer le marché du secteur privé des rénovations augmentant l'efficacité énergétique, dans les communautés de l'état. Les économies d'énergie engendrées par ces améliorations dans les bâtiments appartenant à l'Etat ne permettront pas seulement de rentabiliser les investissements initiaux de l'état dans quelques années, mais continueront de faire économiser des millions de dollars aux contribuables dans les années à venir. »

« En intensifiant les efforts pour une utilisation de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables à grande échelle, les New Yorkais peuvent efficacement limiter la pollution, réduire les émissions dangereuses de carbone, diminuer drastiquement les factures d'énergie, et créer de nouveaux emplois. Le leadership et l'engagement du Gouverneur Cuomo pour réduire la consommation d'énergie par les agences, les autorités et les commissions de l'Etat de 20% en 2020, fait de l'Etat de New York un modèle pour les autres états du pays », a déclaré Mary Barber, Chef de la stratégie du Programme énergétique du Fonds de protection de l'environnement et Directeur régional du bureau EDF de New York.

« L'initiative Build Smart NY du Gouverneur Cuomo représente une approche innovante et pratique de l'efficacité énergétique, en accélérant la réalisation de mesures d'économies et en priorisant les travaux pour assurer une mise en oeuvre efficace », a déclaré Gil C. Quinones, Président Directeur Général, Autorité de l'Energie de l'Etat de New York. « Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de l'état fera économiser des centaines de millions de dollars aux contribuables, créera de nouveaux emplois grâce aux investissements en capital dans les projets d'économie d'énergie et profitera à l'environnement. »

« L'initiative Build Smart NY est un autre exemple de l'engagement sérieux du Gouverneur Cuomo pour augmenter l'efficacité énergétique dans tout l'Etat de New York », a déclaré Francis J. Murray Jr., Président Directeur Général, NYSERDA. « La NYSERDA est fière de participer à cet effort en collaborant avec ses partenaires du gouvernement et du secteur privé pour réaliser une transformation permanente

de la manière dont les bâtiments sont conçus et construits, et les bâtiments existants modifiés, grâce à des mesures innovantes, d'efficacité énergétique les plus rentables. Les projets de l'initiative Build Smart NY permettront de réduire la consommation d'énergie du gouvernement, les coûts d'énergie et d'accroître les emplois dans le secteur en croissance de l'efficacité énergétique. »

« L'initiative Build Smart NY du Gouverneur Cuomo est une action judicieuse pour l'environnement et les contribuables », a déclaré RoAnn Destito, Commissaire, Bureau des Services Généraux (Office of General Services) (OGS). « Nous savons que cette initiative aura un impact considérable, lorsqu'elle sera mise en oeuvre dans les bâtiments au niveau de l'état, car OGS a pu constater les résultats des programmes d'efficacité énergétique que nous avons mis en place dans les bâtiments publics. »

Le décret est ci-dessous :

DEMANDER AUX AGENCES ET AUTORITES DE L'ETAT D'

AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

ATTENDU QUE, l'Etat de New York s'est engagé à réaliser les objectifs mutuellement compatibles de protection de l'environnement, de sécurité énergétique et de croissance économique ; et

ATTENDU QUE, augmenter l'efficacité énergétique a été identifiée comme l'une des méthodes les plus rentables pour la réduction des gaz à effet de serre et d'autres émissions polluantes pour l'environnement et pour augmenter la sécurité énergétique ; et

ATTENDU QUE, augmenter l'efficacité énergétique peut conduire à un accroissement des emplois et une réduction des dépenses de fonctionnement ; et

ATTENDU QUE, l'Etat de New York s'est engagé à mettre en oeuvre de nouvelles politiques afin de promouvoir une utilisation plus efficace de l'énergie et des ressources naturelles dans l'intérêt de la protection et de l'amélioration à long terme de l'environnement, de l'économie de l'Etat et de la santé publique ;

EN CONSEQUENCE, je soussigné, Andrew M. Andrew M. Cuomo, Gouverneur de l'Etat de New York, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Constitution et les lois de l'Etat de New York, ordonne par la présente

I. DÉFINITIONS

Aux fins de ce décret, les articles suivants sont définis comme suit :

A. « Les Entités de l'Etat Concernées » signifient (i) toutes les agences et tous les départements relevant de l'autorité exécutive du Gouverneur, et (ii) toutes les sociétés d'intérêt public, autorités et commissions publiques, pour lesquelles le Gouverneur nomme le Président, le Directeur exécutif, ou la majorité des membres du Conseil d'administration, à l'exception de l'Autorité portuaire de l'Etat de New York et du New Jersey.

B. « Intensité moyenne de l'Utilisation d'une source d'Énergie » ou « IUE moyenne » signifie la consommation moyenne d'une source d'énergie par pied carré pour tous les bâtiments gérés par ou appartenant à l'Etat.

C. « Source d'Énergie » signifie toute l'énergie consommée en fournissant de l'énergie à un site, dont la production d'énergie, le transport et les pertes de distribution.

II. CIBLE DE REDUCTION D'ENERGIE

Au 1er avril 2020, toutes les Entités de l'Etat Concernées devront collectivement réduire leur IUE moyenne dans les bâtiments gérés par ou appartenant à l'Etat, d'au moins 20% sur la base d'une IUE moyenne de référence de ces bâtiments pour l'année fiscale de l'Etat 2010/2011 (« Cible »).

III. OBLIGATIONS D'ATTEINDRE LA CIBLE

A. Equipe centrale de gestion et de mise en oeuvre : L'Autorité de l'Énergie de l'Etat de New York (« NYPA ») devra créer une équipe centrale de gestion et de mise en oeuvre (« CMIT »), afin d'administrer ce décret.

(1) Le CMIT est par les présentes invité et autorisé à :

- (a) Prendre toutes les mesures appropriées afin d'assurer que la Cible est atteinte ;
- (b) Demander aux Entités de l'Etat Concernées de se conformer aux exigences de ce décret ;
- (c) Etablir des directives (« Directives ») dans les neuf mois de la publication de ce décret afin d'aider les Entités de l'Etat Concernées à se conformer à ce décret, et par la suite, de mettre à jour ces Directives si besoin ;
- (d) Fournir une assistance stratégique, technique et d'autre nature à chaque Entité de l'Etat Concernée afin de soutenir la mise en oeuvre de ce décret ;
- (e) Développer des paliers annuels afin d'atteindre la Cible au cours des sept prochaines années dans les 12 mois de la publication de ce décret ;
- (f) Développer et mettre en oeuvre des exigences de rapports afin de documenter les progrès de chaque Entité de l'Etat Concernée pour atteindre la Cible ;
- (g) Développer un programme complet des opérations et de maintenance pour le portefeuille des bâtiments de l'Etat afin de contribuer à réaliser des améliorations d'efficacité à faible coût et sans coût et d'assurer que les économies d'énergie sont durables ; et
- (h) Soumettre un rapport annuel au Gouverneur le 15 janvier de chaque année, dès 2014, détaillant les progrès globaux des Entités de l'Etat Concernées pour atteindre la Cible. Les exigences concernant le rapport annuel doivent être incluses dans les Directives.

(2) Le Bureau des Services Généraux et l'Autorité de Recherche et Développement Énergétiques de l'Etat de New York sont invités par les présentes à fournir une assistance technique à CMIT et chaque Entité de l'Etat Concernée, sur la conformité à respecter dans la mise en oeuvre des exigences de ce décret et de celles établies par CMIT en vertu de ce décret.

B. Entités de l'Etat Concernées

En plus des exigences établies ci-dessus, chaque Entité de l'Etat Concernée doit se conformer aux obligations suivantes :

(1) Etat des lieux. Pour chaque année fiscale de l'Etat, chaque Entité de l'Etat Concernée doit mesurer la consommation d'énergie dans les bâtiments gérés par ou appartenant à l'Etat, qui ont une surface de plus de 20 000 pieds carrés. Les bâtiments situés sur les campus avec un compteur principal doivent être comparés au niveau du campus puis faire l'objet de compteurs divisionnaires au niveau du bâtiment, pour être ensuite comparés entre eux au niveau du bâtiment.

(2) Audits. Les bâtiments aux résultats de comparaison moindres, comme défini dans les Directives, doivent subir un audit d'énergie de Niveau II par la Société américaine des ingénieurs du chauffage, de la réfrigération, et de l'air conditionné (American Society of Heating, Refrigeration, and Air-Conditioning Engineers) (« ASHRAE »), ou un autre audit comparable que CMIT approuvera. Les campus avec une IUE au-dessus de la moyenne ou de mauvais résultats de comparaison, comme défini dans les Directives, ou qui font autrement l'objet de priorités par les Entités de l'Etat Concernées et CMIT, doivent subir un audit d'énergie de Niveau II par ASHRAE au niveau du campus, ou un autre audit comparable approuvé par CMIT. En plus des mesures d'efficacité énergétique, les audits doivent identifier les opportunités de production rentable sur site d'énergie renouvelable et de production combinée à haut rendement d'électricité et de chaleur.

(3) Projets d'immobilisations et mesures d'optimisation de l'énergie. Les Entités de l'Etat Concernées doivent mettre en oeuvre un portefeuille de mesures rentables identifiées et recommandées dans l'audit et doivent réaliser ou effectuer des progrès significatifs dans la réalisation de ces mesures dans les deux ans à compter de la fin de l'audit. Un portefeuille comprend, mais n'est pas limité à, des améliorations opérationnelles à faible coût ou sans coût, le rétrocommissioning, les rénovations améliorant l'efficacité énergétique, la production d'énergie renouvelable sur site et la production combinée à haut rendement d'électricité et de chaleur, et d'autres mesures identifiées par CMIT.

(4) Installation de compteurs divisionnaires. Les Entités de l'Etat Concernées doivent travailler avec CMIT pour rendre prioritaires des compteurs divisionnaires pour toutes les sources d'énergie pertinentes des bâtiments de plus de 100 000 pieds carrés sur un campus de compteur principal, afin d'identifier des manières de financer ces compteurs divisionnaires. Tous les bâtiments d'une surface de plus de 100 000 pieds carrés sur des campus à compteur principal doivent faire l'objet de compteurs divisionnaires pour tous les combustibles et autres sources d'énergie au 31 décembre 2016, afin de permettre un comparatif des bâtiments entre eux, sauf si l'Entité de l'Etat Concernée qui possède ou gère le bâtiment peut apporter la preuve à CMIT qu'il n'est pas rentable ou faisable d'effectuer ces investissements.

(5) Intégrer une analyse d'efficacité énergétique dans le processus de planification des immobilisations. Dans le cadre du processus de planification des immobilisations, toutes les Entités de l'Etat Concernées doivent inclure une analyse de l'efficacité énergétique dans la phase de conception de tous les projets d'immobilisations. Le projet doit comprendre des mesures d'efficacité énergétique ou des technologies déterminées pour être les plus rentables, comme défini dans les Directives.

(6) Crédits. Les Entités de l'Etat Concernées peuvent obtenir des crédits pour atteindre la Cible d'augmenter l'efficacité énergétique dans les espaces loués. De plus, les Entités de l'Etat Concernées peuvent obtenir des crédits pour atteindre la Cible d'installer sur site la production d'énergie renouvelable, si le site hôte pour une telle production a mis en oeuvre toutes les améliorations rentables d'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de ce décret. Les Entités de l'Etat Concernées doivent consulter et effectuer une demande auprès de CMIT concernant ces crédits.

(7) Obligation de rapports. Au plus tard le 1^{er} octobre de chaque année calendaire, chaque Entité de l'Etat Concernée doit soumettre toutes les informations demandées par CMIT sur tous les bâtiments gérés par ou appartenant à l'Etat ayant une surface de plus 20 000 de pieds carrés, ainsi que toutes autres informations liées à l'évaluation de la conformité avec ce décret.

C. Exemptions

La consommation d'électricité attribuable au chargement de véhicules ne doit pas être incluse dans la Cible et les exigences de ce décret. CMIT est autorisé à fournir d'autres exemptions pour la bonne cause, conformément aux critères et procédures établis dans les Directives, notamment les exceptions liées aux bâtiments qui ont obtenu et maintenu une certification ENERGY STAR ou similaire, ou ont des résultats de comparaison qui les placent dans le quartile supérieur des bâtiments comparables pour l'année en question. Les Entités de l'Etat Concernées doivent soumettre les demandes pour les exemptions annuelles à CMIT. Les demandes d'exemption et les décisions de CMIT doivent être incluses dans le rapport annuel.

IV. REVOCACTION DE DECRETS ANTERIEURS

Le décret n° 111, promulgué le 10 juin 2001 est par les présentes révoqué et remplacé par ce décret en date des présentes.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418